

Tunis le 18 juillet 2019



# إتحاد الأساتذة الجامعيين الباحثين التونسيين: «إجابة»

## Union des Enseignants Universitaires Chercheurs Tunisiens (IJABA)

**Les libertés sont en danger en Tunisie !**  
**Non à la destruction de l'Université Publique !**  
**Ne touchez pas à l'Enseignant Universitaire !**

Monsieur /Madame,

Cela fait plus que deux années consécutives que les enseignants universitaires chercheurs militent en Tunisie pour préserver l'université publique et maintenir son rayonnement scientifique, pour stopper l'hémorragie de l'immigration des milliers de nos compétences à l'étranger et pour réhabiliter le diplôme du Doctorat !

L'année dernière (2018), le Ministère a ignoré les mouvements ascendants des universitaires pendant 4 mois et demi, puis, en l'espace de trois semaines, il a ouvert la porte des négociations qui ont abouti à l'accord du 7 juin 2018. Bien que cet accord ait nécessité beaucoup de concessions de la part des grévistes, ils l'ont accepté pour préserver les intérêts des étudiants et du pays. Cette année, après plusieurs mois d'atermoiements, le Ministère, dans un déni absolu de tous ses engagements précédents, a complètement ignoré cet accord signé officiellement avec le syndicat IJABA. C'est alors que les universitaires chercheurs ont commencé leurs protestations dès le mois de novembre 2018 en commençant par porter le brassard rouge puis en effectuant une grève tournante de trois jours suivie d'une autre de trois jours encore. A la même période, le syndicat a organisé également trois sit-in qui ont mobilisé des milliers d'universitaires. Le Ministère, au lieu d'ouvrir la porte au dialogue, s'est mis à attaquer les mouvements en les frappant de diffamation et à falsifier les données et les chiffres de ces actions. Il a décidé d'attaquer les universitaires arbitrairement et illégalement. En plus du harcèlement et des menaces continuels contre les universitaires,

- il a gelé leurs salaires pour une période de 3 mois à compter de mars 2019 et les a privés, ainsi que leurs familles, de leur couverture sociale en violation flagrante des lois et des droits universels de l'homme,
- il a tenté de les réprimer pendant un sit-in de 63 jours qu'ils ont organisé en plein air en amenant des centaines de policiers pour les arrêter,
- il a affirmé, par le biais du ministre, dans des campagnes médiatiques biaisées, que la grève est illégale et a attaqué la réputation des professeurs en grève et des sit-inneurs en leur attribuant des étiquettes insultantes.

La résistance des universitaires pendant 63 jours et leur participation à une manifestation historique qui a réuni près de 5000 enseignants chercheurs leur ont rendu leurs salaires. Suite à cette première bataille pour la dignité, le syndicat a envoyé vers la mi-mai une invitation au Ministère pour reprendre des négociations sérieuses. Cette invitation n'a reçu de réponse que 15 jours après, c'est-à-dire début juin. Hélas, après 50 heures de négociations, les représentants du syndicat ont compris que le Ministère n'était pas sérieux, qu'il cherchait juste à gagner du temps et qu'il se moque ouvertement de leur intelligence et de celle de leur base. La mascarade s'est arrêtée sur la suspension définitive des négociations par le Ministère qui s'est absenté lors du dernier rendez-vous prévu pour le 17 juin 2019. Juste après, le Ministre et ses conseillers se sont mis à attaquer, à réprimer et à terroriser les universitaires dans le but de tuer tout souffle militant défendant l'université publique. Parmi les actions très graves qu'ils ont entreprises, nous citons :

- La publication d'un extrait du PV d'une réunion du conseil des universités pour un passage forcé à des examens incomplets devant finir avant fin juillet, compromettant ainsi les diplômes universitaires et leur crédibilité scientifique et faisant fi du refus des conseils scientifiques et des départements ainsi que des responsables des institutions universitaires touchées par la grève.
- Des menaces directes adressées aux Directeurs et Doyens ayant refusé l'application de cet extrait et la désignation de commissions ministérielles chargées d'appliquer ces mesures exceptionnelles dans leurs institutions où les structures pédagogiques ont été ignorées et bafouées afin de satisfaire les caprices dictatoriaux du ministre. Le chantage contre ces responsables d'institutions universitaires est allé jusqu'aux menaces de supprimer des filières entières au cas où ces derniers refusent de céder.
- Des courriers adressés aux grévistes, aux responsables des départements et des institutions où la grève persiste pour les terroriser en leur demandant des comptes quant à

- Des statuts Facebook où ils expriment leur refus de l'application de cet extrait comportant des mesures illégales qui transgressent les lois figurant au Jort règlementant les examens et les conditions de réussite à l'université.
- Des courriers juridiques envoyés par nos coordinateurs au Directeurs des institutions les mettant en garde contre les conséquences néfastes de l'application des mesures du ministre et les sensibilisant au dangers qu'ils encourent au cas où ils cèdent au chantage et transgressent la loi.
- La publication de l'opinion de certains collègues, à l'issue des réunions des départements, refusant ces mesures illégales et exigeant l'application de la loi.
- La publication de plusieurs pétitions ou communiqués de collègues exigeant l'application des règles légales pour l'évaluation universitaire et la préservation de la valeur des diplômes universitaires.

Dans ces courriers, sous forme de questionnaires, le Ministère accuse injustement les grévistes de diffamation, d'atteinte à la dignité d'autrui, de non respect du devoir de réserve et surtout du refus de se soumettre aux ordres de leur supérieur hiérarchique, avec, en prime, des menaces de punition et même de prison.

- La mesure la plus grave prise par le ministre et qui n'a jamais été prise même au moment des pires années de la dictature en Tunisie est l'arrêt abusif du travail de nos collègues Dr Hssan Mekki Maître de conférences à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sousse, Dr Anis Belhaj Brahim Maître assistant à la même école et Dr Mounir Mensi Maître assistant à la Faculté des Sciences de Monastir. Le but de cette décision illégale qui s'appuie sur des accusations montées de toutes pièces est évidemment d'arrêter le plus grand et le plus noble mouvement qu'ait jamais connu l'Université publique tunisienne et qui dure depuis trois ans déjà.
- D'un autre côté, le ministre Khalbous s'en est pris aux étudiants dans des mesures répressives qu'on n'a plus vu depuis la révolution : le 12 juillet 2019, face au refus des étudiants de la Faculté des Sciences de Monastir de passer de force des examens partiels avec application de l'extrait illégal, les forces de l'ordre, commanditées par le ministre et son équipe présente sur place, ont pris d'assaut l'institution et ont procédé à l'arrestation de 14 représentants des étudiants après les avoir agressés et pris de force leurs téléphones portables ainsi que ceux de leurs camarades opprimés à leur tour. Et la diffamation et la diabolisation du ministre contre ces mouvements des enseignants et des étudiants continuent de

plus belle dans des plateaux téléés et des stations radios exempts de professionnalisme médiatique.

Nous sommes convaincus que le Ministre va abuser encore de son pouvoir pour forger des futurs procès pour nos militants avec l'objectif de museler toute voix libre ; nous également conscients que, nous universitaires militants, sommes en permanence harcelés par un gouvernement qui cherche à détruire les libertés constitutionnelles et nuire à la démocratie Tunisienne.

Suite à tout ce qui précède, nous insistons sur le fait qu'en Tunisie les libertés civiles et syndicales sont très menacées et compromises par une politique répressive et diffamatoire du gouvernement à l'égard des activistes syndicalistes parmi les étudiants et les enseignants universitaires libres. Ces graves pratiques bafouent la Constitution qui insiste dans son chapitre 31 sur « la liberté d'opinion, de la pensée, d'expression, d'information et de publication » et qui garantit dans son chapitre 36 le droit à la grève. Elles transgressent également l'ordonnance n ° 4030 de 2014, du 3 octobre 2014 relative à la ratification du code de conduite et de déontologie de l'employé public, qui oblige les fonctionnaires de l'État à ne pas se conformer aux instructions illégales. Ces pratiques constituent une violation flagrante du droit à l'organisation, à la grève, des menaces contre la liberté d'expression, l'intégrité morale, la dignité des enseignants universitaires qui les frappent et les humilient. Ce sont des excès et des jugements erronés du pouvoir qui, de surcroit, recourt à des institutions de l'État pour violer les droits universels et constitutionnels des enseignants universitaires. Cette situation constitue une menace flagrante contre les libertés citoyennes et la démocratie en Tunisie.

Il est important pour nous d'informer l'opinion universitaire et publique nationale que l'Union des enseignants universitaires chercheurs tunisiens IJABA assumera sa responsabilité historique dans la défense des acquis de la patrie et ne permettra pas la violation des droits civils et constitutionnels et les atteintes à la dignité des enseignants universitaires et des étudiants.

Monsieur, Madame,

Nous vous demandons d'intervenir de toute urgence pour protéger les enseignants universitaires et les étudiants tunisiens contre cette répression systématique et contre la politique d'abus adoptée par le chef du gouvernement Tunisien, le ministre et son équipe soutenus par des médias complice par un silence absolu ou par des campagnes de diffamation systématiques. La situation

est encore plus grave car la centrale syndicale de l'UGTT, très puissante en Tunisie, soutient les tentatives du ministre pour enterrer le pluralisme syndical en Tunisie.

À plusieurs reprises, nous avons appelé les trois présidences de la République tunisienne et les députés du peuple à défendre les droits, les libertés et le syndicalisme garantis par la Constitution, les lois et les traités internationaux.

Nous rappelons enfin que le seul moyen de résoudre les crises consiste à engager un dialogue sérieux et à appliquer les accords, et non à supprimer les libertés et à frapper de répression universitaires et étudiants. Nous refusons de participer au crime du ministère qui consiste à vendre des illusions aux diplômés de l'université tunisienne.

Avec nos sincères remerciements et respect.

Le Coordinateur Général de IJABA

Dr. Nejmeddine JOUIDA



المنسق العام  
نجيم الدين جويدة